

(2) Tuberculeux, personnes affligées de plaies répugnantes, de maladies contagieuses ou dangereuses pour la santé publique; les muets, les sourds, les infirmes.

(3) Prostituées, femmes et filles venant au Canada pour s'y livrer à un commerce immoral, proxénètes, entremetteuses et autres personnes condamnées pour un crime ou délit comportant turpitude morale.

(4) Mendiants ou vagabonds habituels, personnes vivant de la charité publique et individus susceptibles de tomber à la charge des institutions.

(5) Anarchistes, personnes qui n'admettent pas l'existence d'un gouvernement organisé ou qui appartiennent à une organisation quelconque combattant l'autorité, individus qui ont été coupables d'espionnage ou de haute trahison et ceux qui ont été déportés du Canada.

(6) Personnes âgées de plus de quinze ans et ne sachant pas lire. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas à un père ou grand-père âgé de plus de 55 ans, ni à une femme, mère, grand-mère ou fille célibataire ou veuve.

La loi sur l'immigration pourvoit au rejet des immigrants appartenant aux catégories ci-dessus énumérées et à la déportation de ceux qui deviennent indésirables au cours de cinq premières années de leur entrée au Canada.

L'effet de ces dispositions est démontré par le tableau 67, lequel donne le nombre des immigrants rejetés ou déportés après leur admission, les causes de ces rejets ou de ces déportations et la nationalité des immigrants auxquels ces mesures ont été appliquées en chacune des dix années 1914-23, ainsi que le total global pour les 21 années 1903-23.

67.—Rejets d'immigrants aux ports océaniques ou déportations ultérieures, par causes principales et nationalité, de 1903 à 1923.

Causes principales.	Rejetés aux ports océaniques.											Total.
	1903-1913.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	
Venus avec des malades.....	434	76	58	4	8	1	-	9	13	39	13	655
Etrangers ennemis.....	-	-	-	-	-	-	-	-	4	5	3	12
Mauvais antécédents.....	754	102	56	17	4	11	2	1	9	2	20	978
Contrat de travail.....	87	-	-	-	-	-	4	1	-	-	-	92
Criminalité.....	65	3	2	4	-	1	1	3	14	6	4	103
Taxe per capita.....	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
Manque de fonds.....	1,675	994	452	38	55	19	10	28	255	292	24	3,842
Danger de devenir charge publique.....	1,768	76	71	55	55	19	27	125	236	208	119	2,759
Raisons de santé.....	4,162	398	319	34	30	12	19	21	99	60	37	5,191
Violation des règlements Antérieurement refusés.....	295	178	40	11	22	8	7	474	291	278	318	1,922
Journaliers et manoeuvres, C.B.....	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
	-	-	-	-	-	-	-	-	32	193	94	319
Totaux.....	9,256	1,827	998	163	174	71	70	662	953	1,083	632	15,889

Causes principales.	Déportés après admission.											
	1903-1913.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	
Venus avec des malades.....	145	10	34	5	9	39	10	18	37	48	52	407
Mauvais antécédents.....	506	159	128	68	60	84	35	22	52	105	66	1,285
Criminalité.....	1,083	376	404	329	277	274	236	334	586	630	543	5,072
Raisons de santé.....	2,296	570	379	206	98	39	70	123	133	313	282	4,509
Violation des règlements Devenu charge publique.....	24	4	-	-	161	-	-	-	-	-	10	38
	2,853	715	789	635	161	91	103	158	236	950	679	7,370
Totaux.....	6,907	1,834	1,734	1,243	605	527	454	655	1,044	2,046	1,632	18,681